



Titre **P**rofessionnel d'**E**nseignant de la **C**onduite et de la **S**écurité Routière

Une formation de 9 mois pour se reconverter et accéder à une profession enrichissante, un emploi stable et de nombreuses perspectives d'évolution.

Prérequis

- Être titulaire du permis B, ne plus être en période probatoire.
- Avoir 20 ans minimum.
- Valider une visite médicale spécifique.
- Avoir un casier judiciaire vierge de certaines condamnations.
- Maîtriser la langue française, aucun niveau scolaire minimum n'est obligatoire.

Modalités et délais d'accès

- Réaliser une période d'immersion pour valider votre projet de reconversion (une semaine mini).
- Réussir les tests de positionnement d'entrée en formation.
- Les délais d'accès ont des durées réglementaires variables en fonction des prescripteurs (jusqu'à 4 mois pour le CPF PTP)

Les objectifs de la formation

- Acquérir les compétences nécessaires pour former des apprenants conducteurs.
- Savoir concevoir et mettre en œuvre une action de sensibilisation à la sécurité routière.

Moyens de la formation

- Une salle de formation pouvant accueillir 12 stagiaires au plus
- Un véhicule école
- Une mallette complète d'ouvrages pédagogiques
- Des supports de cours pour l'ensemble des thématiques de la formation

Durée de la formation

Deux « CCP » pour une durée totale de 910 heures en formation + 280 heures en stage, soit 9 mois pour suivre la totalité de la formation (1190h).

- CCP1 « Former les apprenants conducteurs » : 700 heures en centre de formation + 140 heures en stage en école de conduite.
- CCP2 « Sensibiliser les usagers à la sécurité routière » : 210 heures en centre de formation + 140 heures en stage.

Encadrement

Un formateur d'enseignants de la conduite « BAFM » expérimenté

Tarif

8645€ (net de TVA)

Contact

Romain Léger
Gérant et formateur
06 30 56 63 63
romain@axefor.fr



Axéfor est votre partenaire pour la formation des professionnels de l'enseignement de la conduite.

Un formateur-gérant à votre service.

Formation en petits groupes, alternant théorie et mises en situation, en lien direct avec les réalités du terrain.

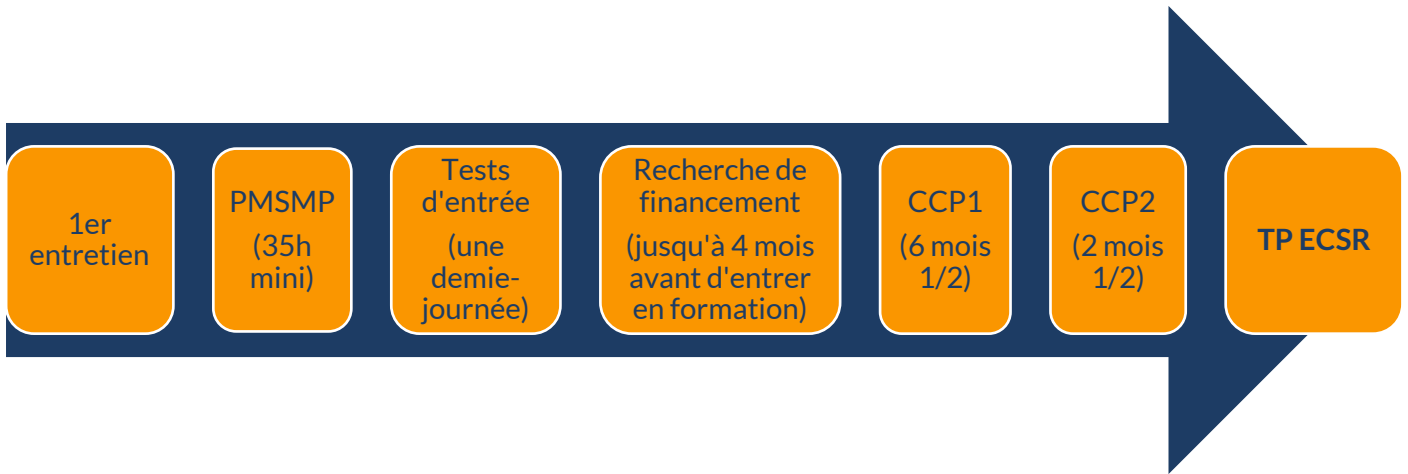
Axéfor

264 rue Jean Monnet
27000 Evreux

02.32.58.74.79

www.axefor.fr

Chronologie de votre parcours



1^{er} entretien

Présentation du métier, de la formation, d'Axéfor, des dispositifs de financements...

NB : les locaux d'accueil et de formation ne sont pas accessibles aux personnes à mobilités réduites : un bureau accessible est disponible dans les parties communes aux autres entreprises, dans le même bâtiment : prévenir lors de votre venue afin d'assurer un accueil de qualité pour tous.

PMSMP (Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel)

- Période nécessaire pour découvrir le métier et évaluer votre envie de l'exercer
- Compléter le formulaire et le transmettre à votre Pôle Emploi
- Immersion obligatoire afin d'établir un dossier de financement public
- Durée minimum utile : 1 semaine ou 35 heures
- Dans l'auto-école de votre choix

Tests de positionnement d'entrée en formation

Pour intégrer la formation TP ECSR chez Axéfor, vous aurez 2 tests à réaliser afin d'établir votre positionnement d'entrée :

- Un audit de conduite d'une durée de 30 mn avec notre véhicule
- Un test écrit avec maîtrise de la langue française, compréhension de texte, argumentation, code de la route...

Dans la mesure du possible, les 2 tests sont réalisés sur la même demi-journée au centre de formation Axéfor.

Après les tests, vous recevrez un compte-rendu de ceux-ci utile pour la construction de votre dossier de financement.

Recherche de financement

Si tous les indicateurs sont au vert (PMSMP + tests validés), vous passerez à la phase de recherche de financement.

Nous serons présents pour vous guider dans vos démarches selon votre situation professionnelle et à votre écoute.

- Pour les salariés, la formation est éligible au CPF PTP (Projet de Transition Professionnelle) : sans rompre le contrat de travail à durée indéterminée, « Transition Pro » (anciennement « Fongecif ») peut financer sous certaines conditions votre formation et votre rémunération.
- Pour les demandeurs d'emploi, la Région Normandie peut financer la formation dans le cadre de deux dispositifs :
 - « Qualif individuel » : co-construction du projet avec votre conseiller pôle-emploi
 - « Une formation, un emploi » : co-construction du projet avec un employeur, sous condition de promesse d'embauche
- Pour les autres situations, nous vous accompagnons dans la construction personnalisée de votre projet

Première partie du cursus, le CCP 1 : Former des apprenants conducteurs

Durée :

- 700 heures en centre de formation et 140 heures en stage en auto-école (en général : du lundi au jeudi en centre et le vendredi en stage).

Compétences visées :

- Savoir enseigner la conduite (pratique) en voiture.
- Savoir transmettre des connaissances (théorie) en salle.
- Connaître et comprendre les contenus réglementaires, la sécurité routière et les fondamentaux pédagogiques.

Objectifs pédagogiques

- Connaître et comprendre les enjeux de la formation à la conduite et ceux de la sécurité routière (compétences transversales liées à l'ensemble du métier et du titre professionnel).
- Préparer et animer une séance individuelle ou collective de formation à la conduite d'un véhicule léger (compétences professionnelles liées au CCP1).
- Préparer et animer une séance collective de formation à la sécurité routière (compétences professionnelles liées au CCP1).

Outils et supports pédagogiques

Supports de cours à jour, mallette pédagogique contenant divers ouvrages (code de la route, livret d'apprentissage, fiche de suivi, etc...).

Contenus

- Être conscient et faire prendre conscience des responsabilités citoyennes, juridiques et sociales des conducteurs pour adopter des comportements sécuritaires.
- Respecter et faire respecter le code de la route, la réglementation et la sécurité routière.
- Intégrer les principes du développement durable dans l'enseignement de la conduite et de la sécurité routière.
- Construire et préparer le scénario d'une séance individuelle ou collective de formation.
- Animer une séance individuelle ou collective de formation à la conduite d'un véhicule léger.
- Animer une séance collective de formation à la sécurité routière.
- Evaluer le degré d'acquisition des compétences des apprenants.
- Encadrer et faciliter l'intervention d'un tiers dans une situation d'apprentissage.
- Repérer les difficultés d'apprentissage et essayer d'y remédier.
- Apprécier la dynamique de l'environnement routier et en identifier les risques potentiels.

Méthodes pédagogiques

- Alternance de méthodes actives (nombreuses mises en situation, étude de cas) et de méthodes expositives (magistrale, interrogative et démonstrative).
- Dans le cadre de la formation des enseignants de la conduite, l'explicitation de ces méthodes est approfondie afin qu'elles s'intègrent dans la pratique professionnelle future.

Modalités d'évaluations

- Evaluations formatives tout au long de la formation (mise en situation, QCM, QRC).
- Evaluation sommative lors de la session de validation « CCP1 ».

Second module, le CCP 2 : Sensibiliser l'ensemble des usagers de la route

Durée :

- 210 heures en centre de formation et 140 heures en entreprise.

Selon le mode de financement de votre CCP 2, la formation peut être distribuée sur plusieurs mois (en fonction des besoins de l'employeur).

Compétences visées :

- Préparer et construire une action de sensibilisation à la sécurité routière en tenant compte des besoins d'un commanditaire.
- Auto-évaluer sa pratique professionnelle.

Objectifs pédagogiques

Préparer et animer une action de sensibilisation à la sécurité routière en réponse aux besoins d'un commanditaire (compétences professionnelles liées au CCP2).

Outils et supports pédagogiques

Supports de cours à jour, mallette pédagogique contenant divers ouvrages (code de la route, livret d'apprentissage, fiche de suivi, etc...).

Contenus

- Analyser une demande relative à une prestation de sensibilisation.
- Construire et préparer une action de sensibilisation.
- Animer une séance de sensibilisation à la sécurité routière, au respect des usagers et de l'environnement.
- Analyser ses pratiques professionnelles afin de les faire évoluer.

Méthodes pédagogiques

- Alternance de méthodes actives (nombreuses mises en situation, étude de cas) et de méthodes expositives (magistrale, interrogative et démonstrative).

Modalités d'évaluations

- Evaluations formatives tout au long de la formation (mise en situation, QCM, QRC).
- Evaluation sommative lors de la session de validation « CCP2 ».

Enfin, validation du TP ECSR

Après la validation des deux « CCP », un entretien final avec le jury vous permet de valider le Titre Professionnel.

Votre arrivée dans la profession

Pour enseigner la conduite, une autorisation d'enseigner est nécessaire. Pour l'obtenir, il faut être titulaire du TP ECSR, avoir un casier judiciaire vierge de certaines condamnations et valider la visite médicale (certaines pathologies sont incompatibles avec l'exercice de la profession).

Et éventuellement après la formation...

CCS 2 roues

• Pour élargir son éventail de compétences en devenant enseignant moto

CCS groupe lourd

• Pour devenir formateur de conducteurs routiers, marchandises et voyageurs

CQP RUESRC

• Pour exploiter sa propre école de conduite

Concours IPCSR

• Pour devenir inspecteur du permis de conduire